

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 6 décembre à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'entreprises à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

**Membres
du Bureau Communautaire**

Titulaires : 29
Membres présents : 22

Date de la convocation
30 novembre 2021

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia, RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, MAROTTE Philippe, CHANTRELLE Brice,

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs WABLE Vincent, LEROY Jean-Maurice, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, LESCUREUX André, CAPELLE Hubert, VAN OOTEGHEM J. Michel, BEAUMONT Joël, VERONT Fabrice

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DAMAY Lydie, RIHET Anne, PERONNET Fabienne,

Messieurs LAMOTTE Dominique, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, DUTILLEUX Olivier

OBJET : Convention UFOLEP Séniors Soyez Sport

Rapport de Madame Julia BERTOUX, Vice-Présidente Action Sociale

Depuis plusieurs années l'association UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) organise sur le territoire de la CCALN des ateliers sportifs seniors.

Ces ateliers, ouverts aux personnes de plus de 60 ans ont pour objectifs d'améliorer l'équilibre, la souplesse et les capacités cardiaques des participants.

Une vingtaine de personnes du territoire y participent chaque année.

L'UFOLEP demande le soutien logistique et financier de notre collectivité pour la saison 2021/2022.

Aussi, il est proposé ici d'accorder la mise à disposition à titre gracieux, du complexe sportif communautaire (Ailly sur Noye) une demi-journée par semaine (le vendredi matin) ainsi qu'une participation financière d'un montant de 600€ (six cents euros) et de matérialiser nos engagements par le biais d'une convention annuelle de partenariat figurant en annexe.

En complément et par mesure d'équité sur le territoire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Autorise la signature de la convention annuelle de partenariat avec l'UFOLEP,
- Engage la somme de 600 € conformément aux dispositions de la convention annuelle de partenariat,
- Le cas échéant, confère à Madame la Vice-Présidente, délégation en vu de l'établissement et la signature d'une convention portant sur le territoire de l'ex-CCALM, dans les mêmes proportions financières,
- Autorise le Président et la Vice-Présidente Action Sociale à signer les documents relatifs à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 6 décembre 2021
à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 07/12/21

Affiché le ... 07/12/21

Le Président,


Alain DOVERGNE

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT 2021/2022
Relative au projet Seniors Soyez Sport

Entre

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique [UFOLEP] Somme,
située 51 rue Sully – 80000 AMIENS, représentée par son Président monsieur Dumoulin
Jean-Louis, d'autre part

Et

La Communauté de Communes Avre – Luce - Noye représentée par son Président,
144 Rue du Cardinal Mercier 80100 MOREUIL

Article 1 - Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat entre la communauté de communes et l'UFOLEP et s'inscrit dans le cadre du projet Seniors Soyez Sport.

Ce projet a pour objectif de permettre aux personnes de plus de 60 ans d'accéder à la pratique sportive et/ou physique dans un souci d'accessibilité pour le plus grand nombre afin de contribuer durablement au bien être de ces publics.

Il s'agit pour l'association, l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique [UFOLEP] de la Somme, de :

- Réaliser des temps de pratiques sportives et/ou physiques hebdomadaires du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022, pour les personnes âgées de plus de 60 ans au profit de 15 à 20 personnes du canton.
- Elaborer et mettre en place un réseau de partenaires s'inscrivant dans cette démarche de mise en place de créneaux d'activités physiques et/ou sportives pour les personnes âgées de plus de 60 ans et informer ces publics des actions qui leurs sont destinées.
- S'engager à respecter le matériel et la propreté des lieux,
- Il n'y aura pas de chauffage dans la salle

Pour sa part, la Communauté de Communes, s'engage, à mettre à disposition un local approprié.

- **La Communauté de Communes s'engage à mettre à disposition de l'Ufolep Somme et ce à titre gracieux, le gymnase.**

Ces actions se dérouleront le vendredi entre 9h30 à 11h00 et seront encadrées par un éducateur sportif diplômé.

- La commune s'engage, à soutenir financièrement la réalisation de cette action à hauteur de 600,00€.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour une durée d'un an à compter de la signature.

Article 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant total de la subvention s'établit à la somme de 600 euros (six cent euros).

La subvention sera versée sur le compte du Crédit Agricole d'Amiens:

IBAN – ATTENTION NOUVEAU RIB

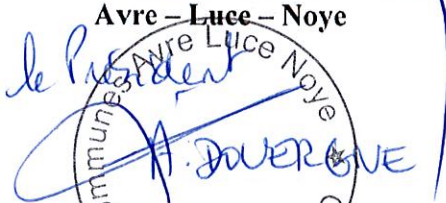
FR76 1870 6000 0097 5359 7814 316

Article 4 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou par l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celles-ci pourront être résiliées de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Avre / Noye le 06/12/2021

En deux exemplaires,

Communauté de commune
Avre – Luce – Noye



25/08/2021
Jean-Louis Dumoulin
Le Président


UFOLEP
TOUS LES SPORTS FAUTOUR
54, rue Sully - 80000 AMIENS
Tél. 03 72 52 49 16
Email : ufolep@1630.org